

11. Mars 1823.



Procuration



2. 10. 20.

Procuration à Monsieur le Procureur Général de la Cour de Cassation, le 10 Mars 1823.



L'Ardevant Jean

Joseph Berger notaire Royal établi à la ville de Bourges, Chef-lieu d'arrondissement de département de la Charente-Inférieure, Supérieur de Saint-Jean chez un officier d'infanterie retraité de la suite de son Régiment habitant, tous deux Emigrants en cette ville de Bourges, leurs Co-us et appelés. =

Et Comparu Léonard Naudier Cultivateur & ardeur demeurant au village du grand Chiroux Commune de Saint-pierre Lebois; lequel Volontairement se soumet à la Charente, a fait Crie & Constitué pour son procureur général & spécial Marguerite Lagarde Son épouse Cultivateur demeurant au village du grand Chiroux Commune de Saint-pierre Lebois absente, à la quelle il donne plein & entier pouvoir de pour lui des son nom régir gouverner & administrer leurs affaires, Citer, assigner, Comparoir tout mandement qu'on lui fera devant tous bureaux de paix justice & tribunaux qu'il appartiendra, le Constituer avoué & faire choix d'avocat, les Bailler en Constituer Parties, plaider, opposer, appeler, obtenir jugements & arrêts, les mettre à exécution, traiter, transiger, Reconvenir & qu'il lui sera permis de faire par la procureur Constitué tout ce qu'il verra bon être dans leur intérêt, Promettant

